



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 07 / 2024

Dossier complet le : 22 / 07 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0173

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain - quartier des Fleurs de Grasse (06)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

3F SUD

Raison sociale

N° SIRET

4 1 5 7 5 0 8 6 8 0 0 1 7 6

Type de société (SA, SCI...)

SA HLM

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

SAUTAREL

☒ Monsieur

Prénom(s)

JEAN-PIERRE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Selon Annexe à l'article R122-2 : 39° b) (colonne "projet soumis au cas par cas")	Projet de renouvellement urbain du quartier "Les fleurs de Grasse" de 65 000 m ² au total (terrain d'assiette) comprenant la démolition de 542 logements et la reconstruction de 729 logements.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de renouvellement urbain du quartier "Les fleurs de Grasse" de 64 925 m² comprenant la démolition de 542 logements et la reconstruction de 729 logements.

Le projet sera réalisé au fur et à mesure des 4 phases de démolition :

- 1) 2025-2027 : démolition Hameau + Bâtiments G, H, I, J.
- 2) 2027-2029 : démolition des bâtiments A, B, C, D, E, F, K, L et (M ?)
- 3) 2030-2031 : démolition des bâtiments N, O, P, Q, R, S, (M ?) ; équipements : commissariat, poste, mairie annexe, salles communes
- 4) 2029-2033 : démolition équipements crèche, logements de fonction, commerces, salle de sport, groupe scolaire. Chaque phase de démolition est précédée d'une phase de relogement de tous les foyers concernés.

Les nouveaux logements incluront 542 logements sociaux dont 45 en accession sociale ainsi que 187 en accession libre. Soit 729 logements au total

Les équipements publics déjà présents : écoles, crèches, commissariat, poste seront maintenus et renouvelés. Ils seront regroupés avec les locaux associatifs et les nouveaux commerces afin de créer trois pôles de vie : un au cœur du quartier et deux en bordure.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de renouveler totalement le quartier des Fleurs de Grasse tout en répondant à la demande croissante en logements sociaux. Ce quartier rencontre aujourd'hui plusieurs difficultés : désordres techniques importants, spécialisation très sociales avec des parcours résidentiels longtemps bloqués, une unité de gestion trop étendue avec une forme urbaine obsolète héritée des années 1970, un patrimoine inadapté aux besoins actuels des populations en termes d'accessibilité, de niveau de performance énergétique, d'offre en stationnement et l'émergence d'une insécurité. De plus, les bâtiments se sont dégradés au fil du temps, actuellement plusieurs difficultés techniques ont été relevées : des problèmes de structure, de stabilité et d'isolation acoustique ; l'éclatement des bétons et autres désordres visibles en façade ; Infiltrations et problèmes d'étanchéités ; ajouté au caractère architectural très marqué, reflet de l'image d'une époque, créant des problèmes d'accessibilité (immeubles R+4/5 sans ascenseurs) et de réaménagement des espaces, très contraints par le positionnement des structures porteuses.

Deux options de réhabilitation ont été étudiées et seront très coûteuses, longues et compliquées alors que la démolition-reconstruction impacterait significativement et positivement la structure de l'offre de logement pour une franche mutation patrimoniale, urbaine et sociale capable d'intégrer le quartier dans son contexte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Intervention de démolition - reconstruction pour lequel un phasage articulé à la stratégie de relogement et de redéploiement des équipements a été défini :

4 phases :

- 1) 2024-2027 : relogement de 103 ménages puis démolition de 96 logements = Hameau + Bâtiments G, H, I, J ; Puis reconstruction phase 1.
- 2) 2025-2029 : relogement de 126 ménages puis démolition de 191(+18) logements = Bâtiments A, B, C, D, E, F, K, L et (M?) ; Puis reconstruction phase 2.
- 3) 2028-2031 : relogement de 183 ménages puis démolition de 156(+18) logements = Bâtiments N, O, P, Q, R, S et (M?) ; équipements : commissariat, poste, mairie annexe, salles communes ; Puis reconstruction phase 3.
- 4) 2029-2033 : démolition équipements crèche, logements de fonction, commerces, salle de sport, groupe scolaire ; Puis reconstruction phase 4.

Chaque phase de démolition est précédée d'une phase de relogement de tous les foyers concernés dans des conditions avantageuses respectant la charte de relogement. Le relogement des locataires est pris en charge dans le quartier par une équipe de proximité dédiée à cette démarche. Elle accompagnée par une chargée d'accompagnement social 3FSUD (bailleur) et un prestataire spécialisé en maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS).

De plus, les espaces extérieurs seront aménagés au fur et à mesure des 4 phases décrites ci-dessus.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase de travaux devrait donc s'achever en 2033.

D'après le recouvrement du sol selon Corine Land Cover (2018), la zone est située quasi exclusivement en zones industrielles ou commerciales et installations publiques ou de zones de tissu urbain continu. Implanté entre la route de Cannes et le Boulevard Emmanuel Rouquier, le quartier "Les Fleurs de Grasse" présente aujourd'hui de nombreuses difficultés (décrites dans la partie 4.2). Le renouvellement permettrait d'affirmer l'entrée de ville par la restructuration des boulevards urbains et un maillage de zones végétalisées support de biodiversité et de mobilité, un cœur apaisé et moins dense et des typologies bâties adaptées au contexte.

Le projet sera inscrit dans la démarche QDM (Quartiers Durables Méditerranéens) afin de maximiser l'impact positif sur l'environnement à chaque étape et jusqu'en phase d'exploitation.

En effet, le nouveau quartier inclura non seulement plus de logements mais aussi des commerces, services, équipements et liaisons ainsi qu'un cœur de quartier mieux organisé, sécurisé, plus aéré et végétalisé. Le projet répond donc aux objectifs de mixité sociale et fonctionnelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager puis permis de construire.

Etant donné que la surface du projet est supérieure à 1 hectare (64 925 m²) le projet est soumis à la réalisation d'un dossier loi sur l'eau.

Concertation au titre du L103-2 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Secteur Rouquier : Crèche, logements collectifs, commerces, activités	17 209 m ² terrain
Secteur Fleurs de Grasse : logements intermédiaires et collectifs, salle d'activités	35 144 m ²
Secteur Cannes : résidences seniors, commerces, logements collectifs, commerces et activités.	12 572 m ²
Total superficie	64 925 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Boulevard E. Rouquier, Route de Cannes

Lieu-dit : _____

Localité : GRASSE

Code postal : 0 6 1 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 6 4 , 1 7 " 9 Lat. : 0 6 ° 9 4 , 5 8 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 25 Juin 2019. Le secteur projet est classé en zone UCb et UP.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté Municipal du 16 février 2021 relatif à la réglementation sur le bruit et à la lutte contre les nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune concernée par un PPRN Mouvement de terrain Commune concernée par un PPRN Inondations Commune concernée par PPRN prévisibles d'incendies de forêt
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Mouvement de terrain : approuvé (1e Juin 2004) PPRN Inondations : approuvé (25 Mai 2023) PPRN prévisibles d'incendies de forêt approuvé (13 Juillet 2009)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Dans un rayon de 10km autour du projet on trouve : 1 ZPS (zone de protection spéciale) : Préalpes de Grasse, située à 6.4km ; 3 ZSC (zone spéciale de conservation) : Gorges de la Siagne située à 4.9 km, Rivière et gorges du Loup située à 6.9 km, Préalpes de Grasse située à 5 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui car la totalité des bâtiments existants seront détruits. Un AMO réemploi sera missionné.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	Branchements au : - réseau d'électricité actuel pour éclairage et prises électriques - réseau d'eau potable existant - réseau d'assainissement existant (eaux usées)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic biodiversité réalisé en 2023 n'a identifié aucune espèce à enjeu fort sur l'aire d'étude, du fait que le projet se situe quasi-exclusivement sur une zone résidentielle. La proximité de prairies, boisements ou autres zones d'espaces verts même anthropisées confère à l'aire d'étude une biodiversité non négligeable avec des espèces communes mais protégées. Ces espèces présentent des enjeux nuls à modérés. (voir annexe complémentaire n°1)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Dans un rayon de 10km autour du projet on trouve : 1 ZPS (zone de protection spéciale) : Préalpes de Grasse, située à 6.4km ; 3 ZSC (zone spéciale de conservation) : Gorges de la Siagne située à 4.9 km, Rivière et gorges du Loup située à 6.9 km, Préalpes de Grasse située à 5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans les zones des PPRN mouvement de terrain et incendies de forêts. (voir 5. Commune concernée par des PPRN). La commune est concernée par un PPRN inondation mais la zone de projet n'est pas concernée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	Circulation des résidents des nouveaux logements (729 logements au total, 187 de plus qu'actuellement) ainsi que les usagers pour les nouveaux commerces et les bâtiments à services publics. Des espaces de stationnement sont inclus au projet : Scénario 1 : 1016 stationnement privés , 31 publics. Scénario 2 : 1288 stationnements privés, 31 publics. Un BHNS (à l'étude) longera le trajet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Faibles émissions en phase chantier (déconstruction, désimperméabilisation). Faibles émissions en phase d'exploitation (mouvements de véhicules)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Faibles vibrations ponctuelles, en phase chantier, lors du compactage des couches de matériaux de voirie, ainsi que lors du terrassement / déconstruction (pelle mécanique).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Chantier : faibles (ponctuel et limité). Exploitation : faibles, par les candélabres de faible intensité pour allumer la voirie principale, ainsi que par les lumières personnelles des commerces et logements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	En phase d'exploitation : Le projet générera des eaux usées qui seront raccordées au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier : DIB générés lors des phases de déconstruction et de terrassement, revalorisés par les entreprises. Amiante traitée et évacuée par une entreprise spécialisée. Faible impact ponctuel. En phase d'exploitation : Les commerçants et les habitants produiront des déchets ménagers non dangereux (ordures ménagères, OM), qui seront gérés sur site, en lien avec le ramassage des OM mis en place sur la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet de renouvellement urbain permettra d'améliorer le quartier existant. Sa superficie sera optimisée avec 187 logements de plus qu'actuellement, des bâtiments d'utilité public ainsi que de nouveaux commerces prendront place. Concernant l'architecture, le projet tourne la page des grands immeubles d'habitat social en prolongeant l'esprit des quartiers qui entourent le centre-ville pour retrouver leur ambiance particulière entre ville et campagne.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis de l'Autorité Environnementale sur les projets sont présents sur le site SIDE et sur le site carto2.geo-ide. Sous 10 km il y a 73 projets. Sous 5 km il y a 12 projets soumis à une étude Cas par cas et non annulés entre 2014 et 2024. Tous ont été dispensé d'une étude d'impact. Les projets les plus proches sont situés à 2700m, au nombre de 2.

Les incidences du projet identifiées ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

ENVIRONNEMENT : l'aire d'étude immédiate présente des enjeux nuls à modérés avec des espèces communes mais protégées représentant une biodiversité commune, indispensable aux fonctionnements des écosystèmes, aucune espèce à enjeux forts n'a été identifiée. L'aire d'étude présente un petit bois qui offre un lieu de vie et de refuge à de nombreuses espèces, notamment oiseaux et reptiles. Pas de zones protégées proches.

PAYSAGE/MOBILITE : Quartier vieillissant qui va être renouvelé, qui permettra de sécuriser le trafic, de renforcer les mobilités piétons. Architectures et matériaux prolongeant l'esprit des quartiers qui entourent le centre-ville pour retrouver une ambiance entre ville et campagne. Inclusion d'espaces verts, plantation d'arbres de haute tige, végétalisation des structures (ex: parkings mutualisés plantés, végétalisation des pieds de murs).

CONCLUSION: Projet avec une faune et flore communes. Aucune zone naturelle protégée ou d'intérêt à proximité. (annexe complémentaire n°1)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour répondre aux attentes des territoires, des locataires et aux enjeux écologiques, 3F (le bailleur) développe une maîtrise d'ouvrage directe responsable et hautement qualitative. Les nombreux projets menés par 3F depuis des années lui ont permis de mettre en place une démarche plaçant l'habitant et le climat au centre de ses considérations. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue dans laquelle on vient capitaliser sur les innovations les plus pertinentes afin de les intégrer aux cahiers des charges et améliorer perpétuellement la qualité des ouvrages. La démarche 3P climat est composée de cinq fondamentaux venant s'ajouter au cahier des charges déjà ambitieux : référentiel Girometti-Leclercq (qualité logement), orientation et confort d'été, modularité, réemploi et économie circulaire, biodiversité.

Ainsi 3 thématiques seront particulièrement examinées dans ce projet :

- la sobriété carbone des ouvrages : utilisation de bio-ressources, réemploi des matériaux, bâtiments passifs...
- la santé et le bien-être des occupants : nature en ville et biodiversité, confort lumineux, d'été, acoustique, qualité de l'air intérieur ;
- l'habitabilité et les services proposés dans les logements : espaces extérieurs (aires de jeux, locaux communs), mutualisation des usages (locaux vélo, parkings..), bâtiments connectés, surfaces optimisées...

L'inscription dans la démarche QDM permettra un examen de ces items appliqués au climat méditerranéen à chaque étape du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un inventaire 4 saisons a été réalisé en 2023 sur le secteur du projet. Celui-ci a révélé que la biodiversité présente était majoritairement composée d'espèces communes et de 15 espèces d'oiseaux protégées nationalement, nicheuses probables sur l'aire d'étude rapprochée : le Hérisson d'Europe, 5 espèces de chiroptères dont 2 d'entre elles sont nicheuses, 2 espèces de reptiles protégées nationalement ; aucun amphibien et 22 espèces d'insectes à enjeu très faible. Le projet de renouvellement urbain, inscrit dans les démarches 3F climat et QDM (voir partie 6.5 ci-dessus), permettra de diminuer le trafic routier, d'améliorer le cadre paysager du site, de valoriser son environnement et la biodiversité qui la compose. En effet le nouveau quartier inclura plus de zones végétalisées avec une pleine terre non imperméabilisée dominante (52%) mais aussi des chemins piétons, des bassins de rétention. Au vu de ces éléments, il ne paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	"Diagnostic biodiversité" ; Parties concernées : 5) Sensibilité ; 6.4) Résultats de l'évaluation environnementale ; 7) Auto-évaluation.	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SAUTAREL

Prénom JEAN-PIERRE

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL 3F SUD

À MARSEILLE

Fait le 12/04/2024

3F Sud 

Groupe ActionLogement

Siège social

72 avenue de Toulon

CS 40089

13253 MARSEILLE Cédex 06

Signature du (des) demandeur(s)



